

du 1er/3/85

REPUBLIQUE FOUILLÉE DU COMOC

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 85/240 /MIEREPF6/DGTFP.DTF

portant intégration et nomination de
Monsieur GOMA FOUTY Denis dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
du Personnel des cadres du Journalisme
(Information).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

D.G.B.

{/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
{/u l'Ordonnance 019/84 du 23.8.1984 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du 8
Juillet 1979;
{/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires;
{/u l'arrêté n°2087/81 du 21.6.1953 fixant le régle-
ment sur la solde des fonctionnaires;
{/u le décret n°82/924 du 20.10.1982 portant statut
particulier des cadres de l'Information;
{/u le décret n°62/150/M du 9.5.1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires;
{/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;
{/u le décret n°62/197/FP du 3.2.1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchie des cadres créés par la loi n°
15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
{/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat;
{/u le décret n°63/81/FP-DE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires no-
taamment en ses articles 7 et 8;
{/u le décret n°67/50 du 24.2.1957 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrières et reclassements;
{/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements initiaux des fonctionnaires;
{/u le décret n°84/855 du 8.3.1984 portant nomination
du Premier Ministre;
{/u le décret n°84/856 du 13.3.1984 portant nomina-
tion des membres du Gouvernement;
{/u le décret n°84/860 du 20.3.1984 portant organi-
sation des intérêts des Membres du Gouvernement;
{/u la lettre n°2023, MIN-DEMOG-DOR du 25.6.1984 du
Directeur de l'Orientat et des Bourses transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D.C.F.

DECRETE

4h

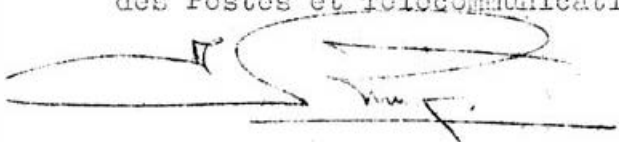
ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°82/924 du 20 Octobre 1982 susvisé, Monsieur GOMA FOUTY Denis, né vers 1953 à Boukoumassi (Madingo-Kayes), titulaire de la Licence Es Lettres Modernes Option: Journalisme, obtenue à l'Université Marion NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel des cadres du Journalisme (Information) et nommé au grade de Journaliste de Niveau III Stagiaire, indice 290.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

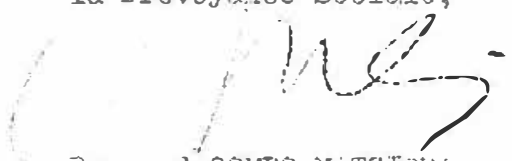
Brazzaville, le 1er Mars 1985

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications,



Christian Gilbert BEMBE.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIORA.-



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,



Itihi Ossétounba IEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DGB	2
DCF	1
M.I.P.T	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2./...

